

## ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

# Le délai des inscriptions aux examens prorogé au 15 février

Le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, a instruit les directeurs départementaux de prolonger la date de clôture des inscriptions au 15 février, alors qu'elle était initialement prévue le 31 janvier.



Une prorogation qui permet, d'une part, de redresser le tir quant aux chefs d'établissement qui exagèrent dans les frais d'inscription et, d'autre part, d'aider les directeurs départementaux qui ren-

contrent des difficultés pour parfaire les inscriptions. « La

Une vue des candidats à un examen d'Etat DR  
*modification n'a aucune incidence sur les dates des*

**« La modification n'a aucune incidence sur les dates des examens d'Etat qui auront lieu de juin à juillet 2023 »**

examens d'Etat qui auront lieu de juin à juillet 2023 », a précisé le ministre. Les retardataires devraient donc saisir l'occasion avant qu'il soit trop tard.

A propos des frais d'inscription, il convient de rappeler qu'en décembre dernier, le directeur des examens et concours de l'Enseignement général, Damien Madiki, attirait l'attention de tous les acteurs impliqués dans le processus, en rappelant les montants fixés par les textes en vigueur qui doivent être respectés. Au baccalauréat, candidat officiel congolais 5 000 FCFA, candidat libre 15

000 FCFA. Candidat officiel étranger 15 000 FCFA, candidat libre 20 000 FCFA. BEPC : candidat officiel congolais 4 000 FCFA, candidat libre 10 000 FCFA. Candidat officiel étranger 10 000 FCFA, candidat libre étranger 15 000 FCFA. CEPE : candidat officiel congolais 2000 FCFA, candidat libre 3 000 FCFA, candidat officiel étranger 3 000 FCFA, candidat libre étranger 3000 FCFA.

Le ministère l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation pense déjà à la dématérialisation des paiements. Le procédé permettra de payer en ligne. Pour l'heure, le ministre Jean Luc Mouthou a appelé à l'objectivité et à la coopération entre les différents directeurs départementaux.

**Rominique Makaya**

## UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

## Le 25<sup>e</sup> anniversaire du laboratoire de recherche en management honore le Bassin du Congo

Pour ses vingt-cinq ans d'existence (1998-2023), le laboratoire de recherche le Larequoi met le Bassin du Congo à l'honneur. Différents témoignages d'acteurs du management des biens communs (entreprises, organisations non gouvernementales, représentants des Etats et chercheurs) ont enrichi la « Journée RSE- Management des biens communs ».

Le 3 février en présentiel et en visioconférence, les locaux de l'IUT-Mantes ont abrité les ateliers et une table ronde dédiés à la recherche des notions spécifiques à la gestion ou à la non-gestion du bien commun.

Après l'exposé d'introduction respectivement prononcé, à tour de rôle, par Michel Vialay, président du Conseil de l'IUT de Mantes; le Pr Thierry Côme, directeur de l'IUT de Mantes; et le Pr Annie Bartoli, directrice du Laboratoire Larequoi, les travaux ont commencé dans la matinée sur « Les spécificités managériales des biens communs » et « La valorisation et l'évaluation du management des biens communs ». Ils se sont poursuivis, dans l'après-midi, lors d'une table ronde animée par Annie Bartoli intitulée « Le management des biens communs : l'exemple du Bassin du Congo ».

Entre autres approches, les intervenants ont rappelé que la rhétorique du bien commun est convoitée et fait l'objet de controverses, notamment lorsque Jean Tirole (2016) parle d'économie du bien commun sans se référer à la théorie et la littérature asso-

ciées (Coriat 2021), ou lorsque la croissance verte supposée répondre à l'urgence écologique s'inscrit dans une logique de marché (Tordjman, 2021).

Parler de la gestion des forêts du Bassin du Congo, la gestion de l'eau par les communautés rurales (Martin, 2022) ou l'agriculture durable (Assens et Coléno, 2017) sont quelques uns des exemples qui ont grandement mobilisé la réflexion durant cette journée de recherche pour illustrer l'intérêt de recourir au management des biens communs dans un contexte d'urgence écologique.

Un management de cette zone géographique, considérée comme le deuxième poumon vert de la planète après l'Amazonie, et autour duquel des enjeux de pauvreté, de préservation de la biodiversité et d'exploitation des ressources minières et forestières pose problème.

C'est à propos de ce Bassin du Congo, aux richesses immenses, aux appartenances morcelées, aux limites à définir, allant tantôt du Nigeria jusqu'en Angola, ou



La table ronde « Le management des communs, l'exemple du bassin du Congo », IUT-Marites, le 3 février 2023 / Marie Alfred Ngoma

plutôt, composé uniquement de 530 millions d'hectares répartis dans six pays (Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo), avec en-

viron 70% du couvert forestier du continent et un cinquième de toutes les espèces vivant sur notre planète, que les intervenants congolais ont apporté leur point de vue et contributions. Faut-il une gestion macro du

Bassin du Congo ou plutôt une gestion micro ?

Les deux théories se valent et ont alimenté les échanges en appui de la législation en place. Des échanges avec l'évocation des rendez-vous de la gestion du bien commun réussis et d'autres qui se sont soldés par des échecs. Le projet du Fonds bleu pour le Bassin du Congo a été cité en exemple de gestion dans la sous-région.

Parmi les participants des deux Congo, Alexis Takizala, recteur de l'Université Nouveaux Horizons de RDC; Didier Mavouenzela, président de la Chambre de commerce de Pointe-Noire (Congo); le Pr Alain Kiyindou (Chaire Unesco, Université Bordeaux - Montaigne); le Dr Milie Théodora Miere, maître de conférences HDR à l'Université Paris Saclay et directrice de recherches au Larequoi, laboratoire en management; Gilles Ossete Okoya, Université Marien-Ngouabi (Congo) et Bienvenu Okiemy, conseiller diplomatique du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso.

**Marie Alfred Ngoma**